

TERRES D'AGRI

Le journal gratuit de la Chambre d'agriculture

HAUTE-GARONNE

Janvier 2024

#39

P. 4

Zoom du mois
Retour sur
la journée
transmission

P. 5-6

Actualités/Brèves :
Carrefour des filières d'avenir
Agrivoltaïsme

P. 7-8

Infos techniques :
Retour sur la journée fourrages
La Silphie, une plante aux mille
vertus

P. 9

Chronique juridique :
Le droit de passage

P. 10-11

Chronique CDA31/CD31 :
L'intérêt des arbres
sur les exploitations
agricoles



**P.12 LE PORTRAIT DU MOIS
DIDIER CODECCO**



**P.3
UN PLAN D' ACTIONS
2024 AMBITIEUX**



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
HAUTE-GARONNE**

La Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne vous souhaite une heureuse année 2024



Sébastien Albouy, Président et les membres du bureau de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne

L'année 2023 a été marquée par la mise en œuvre de la nouvelle PAC et la nouvelle assurance climatique qui impactent considérablement la production agricole du département. A cela, il faut rajouter des crises sanitaires sur la viticulture (mildiou) et en élevage avec l'arrivée de la MHE qui a eu une incidence importante sur les éleveurs du département.

En 2024, notre objectif reste la réussite du renouvellement des générations avec un accompagnement renforcé des installations et de la transmission. De même, nous nous assurons de la sécurisation de la ressource en eau pour les agriculteurs.

Un autre enjeu important pour notre agriculture en 2024 sera l'accompagnement des agriculteurs à la création de valeur ajoutée avec un temps fort le 6 février prochain à Caraman, le Carrefour des filières d'avenir, pour mettre en relation les agriculteurs avec des entreprises en recherche de production locales.

Côté énergie, nous allons concrétiser notre réflexion engagée sur l'agrivoltaïsme à travers une charte qui permettra d'encadrer les projets et de poser le cadre pour que puisse se développer un agrivoltaïsme raisonné, qui profite aux agriculteurs et amène de la valeur sur le territoire.

Nous présenterons cette ambition à l'ensemble des pouvoirs publics et des organisations professionnelles agricoles le 18 janvier lors de la cérémonie des vœux de la Chambre d'agriculture.

2024 est aussi l'année des 100 ans des Chambres d'agriculture. Depuis 1924, les Chambres contribuent à l'avenir de l'agriculture française. Créer plus de revenus pour les agriculteurs et de valeur dans les territoires. Accompagner les transformations économiques et climatiques. En 2024, nous continuerons à œuvrer en ce sens car c'est le rôle de la chambre d'agriculture de vous accompagner à chaque étape de votre parcours professionnel pour répondre à vos besoins.

Enfin, nous tenons à remercier nos partenaires le Conseil Départemental, la MSA, le Crédit agricole, Groupama, le CRL, les coopératives et autres partenaires sans qui nous ne pourrions mener toutes ces actions. Nous souhaitons continuer à travailler ensemble pour relever les grands défis qui nous attendent.

Cette année encore, les élus de la Chambre d'agriculture restent mobilisés pour défendre vos intérêts et avec la même ambition nous restons à votre disposition.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une très belle année 2024.

Sébastien Albouy, Président et l'ensemble des membres du bureau de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne

100 ans
ensemble
OUI, L'AGRICULTURE A DE L'AVENIR !

Depuis 100 ans, les Chambres d'agriculture contribuent à l'avenir de l'agriculture française.


CHAMBRES
D'AGRICULTURE



ISSN 2682-1273 (imprimé) / ISSN 2728-0225 (en ligne) - Nous écrire : Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, 32 rue de Lisieux, CS 90105, 31026 Toulouse Cedex 3 - Tél : 05 61 10 42 50 - Courriel : communication@haute-garonne.chambagri.fr - Pour vous abonner gratuitement : www.haute-garonne.chambre-agriculture.fr (rubrique newsletter) - Directeur de la publication : Sébastien ALBOUY, Président de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne - Rédaction : Sophie TAHA, Directrice Générale, Julie MOTHES, Chargée de communication, Collaborateurs de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne - Photos : Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne et Réseaux des Chambres d'agriculture - Charte graphique et maquette : Sandrine GNAMIA - Impression : Imprim Média - 49, Faubourg du Moustier - 82000 Montauban. Dépôt légal : à parution.

Un plan d'actions 2024 ambitieux pour une agriculture durable, responsable et rémunératrice

Les orientations stratégiques mises en oeuvre par la Chambre d'agriculture sont issues du Projet Agricole Départemental. Le PAD hiérarchise et priorise des actions au niveau des productions et des exploitations sur le territoire départemental et constitue le cadre de référence pour la mise en oeuvre de la politique agricole départementale des 10 prochaines années.

L'ambition politique du PAD se traduit par une série d'actions qui sont menées sur le terrain auprès des agriculteurs et des collectivités pour répondre aux objectifs fixés. Voici les principales actions qui seront menées en 2024.

1 Développer les projets relatifs aux nouvelles énergies

Mener une réflexion autour d'une doctrine partagée sur l'**agrivoltaïsme**, concrétisée par une charte et un accompagnement spécifique auprès des agriculteurs

2 Apporter de la valeur ajoutée sur l'exploitation

- Mettre en place d'un **Carrefour des filières d'avenir**
- Proposer un accompagnement à la **transformation fermière**

3 Proposer une approche globale de l'exploitation

- Développer les Contrats Agriculture Durable (CAD), les coûts de productions en élevage, le conseil élevage bovins et ovins viande
- Proposer un accompagnement économique et stratégique des exploitations

4 Accompagner le développement des exploitations

- Etablir une notice technique pour les projets structurants
- Etablir un diagnostic travail

5 Faciliter la réponse aux aspects réglementaires

- Réaliser un audit biosécurité en aviculture
- Proposer une assistance réglementaire en production animale et végétale

6 Renforcer l'accompagnement sur les installations et les transmissions

- Renforcer le parcours de l'installation pour un accompagnement au plus près des besoins
- Accompagner tous les projets d'installation (DJA, DNA)
- Développer l'accompagnement global de projets de transmission

7 Répondre aux besoins d'évolution des pratiques

- Développer l'offre suivi agro conventionnel et bio
- Développer le conseil fourrages
- Accompagner les groupes GIEE et 30 000

8 Accompagner les enjeux de l'eau

- Déployer GesteA pour l'Organisme Unique Garonne Amont
- Continuer les avertissements irrigation
- Poursuivre les diagnostics sur le PTGA^{*} Garonne
- Développer le conseil aux ASA

9 Avoir une agriculture à visage humain

- Renforcer l'accompagnement aux agriculteurs fragilisés avec les cellules Réagir
- Réaliser des audits avec des exploitations fragilisées
- Renforcer la prévention du mal-être en agriculture

10 Mener des partenariats avec tous les acteurs de l'agriculture

Déployer des conventions avec tous les acteurs de l'agriculture pour être au plus près des territoires (ACVA, syndicats de race, coopératives, ...).

Agenda



MARDI 30 JANVIER 2024 : LA PLACE DE L'AGRICULTURE DANS LE CYCLE DE L'EAU

La Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne et le Groupe 30000 du Lauragais organisent une conférence sur la place de l'agriculture dans le cycle de l'eau au Centre culturel Antoine de Saint-Exupéry de Caraman à 14h.

Cette conférence réunira tous les acteurs concernés par ce sujet à fort enjeu pour notre territoire (agriculteurs, acteurs locaux, financeurs, collectivités, ...).

Pour tous renseignements :
Charlotte TESSAROTTO
Tél : 06 71 51 79 36



MARDI 6 FÉVRIER 2023 : CARREFOUR DES FILIÈRES D'AVENIR À CARAMAN

La Chambre d'agriculture propose de mettre en relation des agriculteurs et des porteurs de projets avec des entreprises ou des opérateurs économiques souhaitant développer leur approvisionnement de proximité.

Des rencontres en mode «speed meeting», avec des rendez-vous programmés à l'avance.

Pour tous renseignements :
Contactez Marion HOULES -
coordinatrice de l'événement
tél : 05 61 27 83 37
Plus d'informations sur notre site internet.

Consultez notre site internet : www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr, vous y trouverez des documents, les actualités de la Chambre d'agriculture et des élus, les formations...

La Chambre d'agriculture publie hebdomadairement une newsletter, pour vous inscrire, complétez le formulaire en ligne sur notre site (bouton newsletter sur la page d'accueil).
Et on se retrouve sur Facebook pour les moments forts...

LE ZOOM DU MOIS

POUR QUE LA TRANSMISSION NE SOIT PLUS UN TABOU

Mardi 28 novembre 2023, les agriculteurs de plus de 55 ans étaient invités à l'occasion de la 10ème édition de la Journée Transmission organisée par la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne et la MSA Midi-Pyrénées Sud, en collaboration avec douze partenaires.

La matinée fut consacrée à deux témoignages de transmissions réussies sur le département. Lors des échanges, un focus juridique a été présenté par Loïc Leroux, juriste à la Chambre d'agriculture sur les outils facilitant la transmission (baux long terme, transmission du patrimoine, sociétés agricoles...). L'importance de la discussion et de la confiance entre cédant et repreneur, et l'importance de commencer la réflexion bien à l'avance ont ainsi été les messages mis en avant.

En fin de matinée, les dispositifs d'accompagnement pour faciliter la transmission d'exploitation ont été présentés : le Répertoire Départ Installation (RDI) pour trouver un repreneur, des formations pour préparer sa transmission ou encore le Contrat Emploi Formation Installation (CEFI). De plus, le nouvel accompagnement individuel à la transmission, Transmettre sereinement : votre projet sur mesure, réalisé par la chambre d'agriculture a été détaillé.

L'après-midi, la MSA est intervenue sur la retraite, puis, tous les agriculteurs ont pu participer à deux ateliers au choix parmi trois : la fiscalité dans la transmission, comment préparer sa transmission d'un point de vue juridique et patrimonial ? et comment préparer mon nouveau projet de vie après la retraite ? Les participants à la journée sont repartis

avec beaucoup d'informations et de nouvelles questions pour avancer dans leur réflexion afin de préparer au mieux leur transmission. Les services de la Chambre d'agriculture peuvent vous aider à y voir plus clair, pour faire le premier le premier pas, prenez rendez-vous au Point Accueil Transmission au 05 61 10 42 60.

Pensez-y : Un projet de transmission se réfléchit comme un projet d'installation, cela prend du temps et toutes les étapes sont importantes.



Journée transmission

Formation

« Anticipez la transmission de mon exploitation à l'approche de la retraite »

Les 19, 23 et 26 janvier 2024 à Portet sur Garonne et 15, 19 et 22 mars à St Gaudens.

- Présentation des différents dispositifs et composantes de la retraite. Explication des démarches.
- Connaître les outils juridiques et fiscaux autour de la gestion du foncier, de la transmission du patrimoine, du devenir des droits à produire... Identifier lesquels sont pertinents pour soi (fermier/propriétaire...)
- Découvrir les outils, les aides et les dispositifs d'accompagnement
- Travail concret sur son cas afin d'aborder la transmission comme un réel projet.

Pour plus d'informations : Chloé GALLET, conseillère installation-transmission : 07 88 33 96 77

Participez au Carrefour des filières d'avenir et saisissez de nouvelles opportunités !

Mardi 6 février 2024 à Caraman

Agriculteurs, rencontrez des entreprises en recherche de matières premières et de fournisseurs agricoles locaux.

Fort du succès de la 1ère édition en 2022, la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne propose un nouveau Carrefour des filières d'avenir le mardi 6 février 2024 à Caraman.

Le format proposé par la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne ayant déjà fait ses preuves en 2022, il revient avec des nouveautés et une nouvelle localisation sur le Lauragais.

Vous cherchez de nouveaux débouchés pour vos productions en place ? Vous êtes curieux et ouverts à de nouvelles productions ? Vous recherchez d'autres revenus, plus stables ou diversifiés ? Vous souhaitez agrandir votre réseau professionnel ?

DES RENDEZ-VOUS EN MODE SPEED MEETING PROGRAMMÉS À L'AVANCE

Le Carrefour des filières d'avenir répond à toutes ces demandes en proposant des rendez-vous planifiés à l'avance en mode « speed meeting » (attention inscription obligatoire). En face de vous, les entreprises participantes sont en recherche active de productions locales sur notre département, sur diverses filières végétales et animales. Au-delà de prises de contact et d'échanges, ce sont donc des partenariats, voire des contrats, qui peuvent vous être proposés, facilement et rapidement.

RENCONTREZ DES EXPERTS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

En parallèle de la programmation individuelle de rendez-vous que nous vous aurons préparée, les experts de la Chambre d'agriculture seront présents sur toute la journée et des entretiens avec ceux-ci pourront être mis en place sans organisation pré établie.

DES NOUVEAUTÉS !

Cette année avec la mise en place d'un nouvel espace car d'autres opportunités existent ! Ici, vous pourrez trouver des compléments de revenus réguliers ou occasionnels et compatibles avec votre activité agricole principale.

Inscrivez-vous dès aujourd'hui et nous reviendrons vers vous afin de vous proposer des rendez-vous avec les entreprises participantes, selon vos attentes.

Événement gratuit, sur inscription, repas offert.



Vous souhaitez découvrir les entreprises participantes avec lesquelles il sera possible d'obtenir des rendez-vous ? Suivez-nous sur les réseaux sociaux, nous vous les présenterons au fil de l'eau sur le mois de janvier 2024

Inscrivez-vous



« La Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne favorise la mise en relation des agriculteurs et des porteurs de projets avec des entreprises ou des opérateurs économiques souhaitant développer leur approvisionnement de proximité.

C'est en ce sens que nous proposons cet événement pour rapprocher les producteurs des entreprises oeuvrant en local afin de ramener de la valeur sur les exploitations. Nous espérons que les participants tisseront des liens entre eux et que cela débouchera sur des contrats, des partenariats.»

Marie-Blandine Doazan, vice-présidente de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne

Contact : carrefourfilières@haute-garonne.chambagri.fr

Décès de Jean de Galard, ancien président de la Chambre d'agriculture



Jean de Galard

Jean de Galard, président de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne de 1995 à 2001 s'est éteint à l'âge de 93 ans. Homme de conviction particulièrement engagé et humaniste, il avait à coeur de défendre les intérêts du monde agricole et forestier. Impliqué dans de nombreuses structures, il a notamment été vice-président de la Chambre régionale d'agriculture et Maire de son village de Saint André pendant 60 ans.

Le bureau ainsi que les présidents Chibarie, Parayre, Bouscatel et Albouy saluent le travail réalisé pour l'agriculture et la forêt Haut-Garonnaise. Un grand homme au service de l'intérêt général qui avait comme slogan «l'utopie est la vérité de demain».

Agrivoltaïsme : la notice technique pour démontrer la synergie entre une activité agricole et une installation agrivoltaïque

La Chambre d'Agriculture accompagne des projets agrivoltaïques d'une puissance inférieure à 1 MWh. L'équipe réalise pour cela des notices techniques à joindre au dossier d'autorisation d'urbanisme pour ombrager des parcours de volailles ou de porcs. La notice doit démontrer la synergie entre une activité agricole et une installation d'énergies renouvelables photovoltaïques. Ce qui permet de sécuriser la demande de permis de construire en fournissant au service instructeur les éléments d'appréciation du projet.

En 2023, l'équipe de la Chambre a accompagné la société « La Commingeoise » dans son projet agrivoltaïque sur un parcours de volailles plein air en Agriculture Biologique.



« La notice nous a permis d'avoir une réflexion globale à l'échelle de l'exploitation pour implanter des ombrières en fonction des différentes productions. Nous avons pensé un parcours qui associe les arbres (haies fruitières), des haies bocagères et de l'ombrage pour favoriser le bien-être des poules. Ainsi, nous avons trouvé une synergie, qui nous permet d'agrandir le poulailler. La notice a donné la genèse du dossier global. »

Christophe Lafforgue, agriculteur à Agassac dans le Comminges

Le service Foncier et Urbanisme propose deux nouvelles prestations en lien avec les projets agrivoltaïques :

- La réalisation d'une notice explicative agricole démontrant la synergie des projets agrivoltaïques.
- La réalisation des EPA « Agrivoltaïque » (Etudes Préalables Agricoles) dont l'objectif est de répondre à l'exigence réglementaire liée au dispositif de la compensation agricole collective.

Contact : Nathalie Herrero : 06 71 30 40 12 - nathalie.herrero@haute-garonne.chambagri.fr

Une journée Fourrages sur la thématique des outils connectés

La journée fourrages s'est tenue le 23 novembre 2023 sur la ferme du GAEC les Bessous, à Cassagne. Cette année la Chambre d'agriculture a proposé des thématiques autour d'outils connectés pour aider à la prise de décision sur la gestion des prairies et diminuer la pénibilité au travail.



Atelier de démonstration de matériel

Avec un peu plus de 100 participants, on constate que les fourrages constituent une préoccupation essentielle des agriculteurs. Les fourrages sont inhérents à la bonne santé des exploitations en répondant aux besoins alimentaires des troupeaux. Les aléas climatiques que nous rencontrons ont un impact significatif sur la production de fourrages et représentent un défi pour les agriculteurs. Cette année nous avons proposé des thématiques autour d'outils connectés pour aider à la prise de décision sur la gestion des prairies et diminuer la pénibilité au travail.

L'INTÉRÊT DES OUTILS CONNECTÉS

La journée a commencé par une présentation de Laurence Depuille de l'Institut de l'élevage sur les technologies connectées en lien avec la gestion des prairies avec notamment l'utilisation de drones, colliers de clôtures virtuelles et/ou de géolocalisation, les balances d'autopesée ... L'intérêt de ces outils a pu être appuyé par la présence de Mathieu Navarro représentant la MSA pour le confort et la sécurité au travail.

L'autonomie protéique et fourragère fut mise en avant avec la présentation du projet Cap protéine, un tour d'horizon des conditions de récoltes pour l'année 2023 et le retour des résultats des différentes analyses reçues.

1ÈRE ÉDITION DU CONCOURS DE FOURRAGES

Cette année, la Chambre d'agriculture a organisé la 1ère édition du concours de fourrages basé sur des analyses infrarouges et chimiques. Le grand prix unique a été décerné à Jean-Jacques Rives pour son foin d'exception réalisé sur la commune de Oô et analysé en chimie. La récompense de ce grand prix, une sonde à fourrage qui détermine l'hygrométrie et la température des bottes fut offerte par la MSA et remise par Matthieu Navarro conseiller MSA. La qualité de ce fourrage a été obtenue grâce à la maîtrise de l'agriculteur des techniques de fenaison et l'appui de son conseiller fourrages de la chambre d'agriculture de la Haute-Garonne.

Valeurs alimentaires du Foin Jean Jacques Rives

Matières Sèches	Matières Azotées Totales	Unités fourragères lait	Cellulose Brute
90.20%	173 g/kg de MS (17%)	0,78 UFL/kg de MS	245g/kg de MS

DES ATELIERS DE DÉMONSTRATION DE MATÉRIEL

L'après-midi s'est articulée autour d'ateliers de démonstration que nos partenaires, Fédération des Cuma animé par Julien Martin, Clofila (magasin petfarming de Montréjeau) animé par Bruno Gonzales et le GAEC des Bessous animés par Stéphane Cazenave ont présentés avec compétence et professionnalisme. Les agriculteurs ont pu observer, échanger sur l'utilisation d'une faucheuse à section, la présentation du séchoir en grange, les colliers connectés, l'herbomètre, les postes de clôtures connectés, et bien d'autres outils...

La journée fut couronnée par un superbe soleil et un chaleureux repas préparé par Marie Cazenave du GAEC les Bessous.

Contacts :

- Carole Merienne, conseillère en agroécologie Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, spécialisée en production fourragère et couverts végétaux.

Tel : 06 47 44 07 65 - Mail : carole.merienne@haute-garonne.chambagri.fr

- Valentine Gaujard, conseillère fourrages Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne

Tel : 06 07 17 05 56 - Mail : valentine.gaujard@haute-garonne.chambagri.fr

Formations

> RÉUSSIR SA CONVERSION À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

2 jours : 16 et 31 janvier 2024

Contact : Tara HOPKINS :

06 45 34 10 50

> DÉCOUVRIR LE LOGICIEL MESPANCELLES

1 jour : 18 janvier 2024

Contact : Guillaume LAPLACE :

06 74 56 04 34

> OPTIMISER SA RATION EN IDENTIFIANT LES SIGNES ALIMENTAIRES SUR SES VACHES

2 jours : 23 et 30 janvier 2024

Contact : Florence GUILLERAULT :

06 78 79 06 52

> ANTICIPER LA TRANSMISSION DE MON EXPLOITATION À L'APPROCHE DE LA CESSATION D'ACTIVITÉ

3 jours : 26, 30 et 31 janvier 2024

Contact : Chloé GALLET :

07 88 33 96 77

Administration générale, formation :

Tél : 05 62 79 90 96 ou

formation@haute-garonne.chambagri.fr

BON A SAVOIR...

POINT ACCUEIL INSTALLATION (PAI) :

Tél : 05 61 10 42 60

POINT ACCUEIL BIO CONVERSION :

Tél : 06 45 34 10 50

PLATEFORME AGRICULTEURS FRAGILISÉS :

Tous les jours de 9h à 12h

Tél : 05 61 40 43 00

Répertoire départ installation (RDI)

Vous cherchez un repreneur ou un associé pour votre exploitation, le Répertoire Départ Installation peut vous aider.

Contactez la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne au 05 61 10 42 81 ou consultez le site Internet : www.repertoireinstallation.com

> OFFRES D'EXPLOITATION

• Secteur Comminges, recherche d'un repreneur en grandes cultures avec opportunité d'atelier bovin viande. Exploitation de 88 ha de cultures de vente avec irrigation, et anciennement autoconsommation pour le cheptel de taurillons. Outil de production viable et fonctionnel, pratiques de TCS, semis direct et couverts. Foncier en vente ou location, matériel et bâtiments à la vente. Tout profil motivé ayant des bases et compétences solides sera étudié. L'agriculteur est volontaire pour accompagner la reprise progressive si besoin via un CEFI ou autre. Réf : 31-23-016.

• Au Nord de Toulouse, exploitation en production arboricole et vignes de raisin de table en recherche d'un porteur de projet. Volonté de faire perdurer l'outil de production et la vente directe. 2 ha de vergers et 0.3 ha de vignes, production de variétés anciennes, irrigation. L'exploitation sera proposée à la location. Recherche d'un candidat motivé, qui « aime le fruit et le partage avec les gens ». Tout le matériel arboricole et bâtiments à la location/mise à disposition. Période de test souhaitée. Possibilité de diversification. Location d'un appartement rénové sur site si nécessaire. Réf : 31-23-014.

> CANDIDATS EN RECHERCHE

• 18 ans, Bac Pro CGEA, projet de création d'une exploitation en grandes cultures et maraîchage plein champs sur 110 ha de terres à l'achat, secteur Nord Toulousain autour de Grenade. Réf : 31-23-008.

• 23 ans, ingénieur agronome, issu du milieu agricole, projet d'installation en grandes cultures ou maraîchage, recherche de terres en location ou vente, projet de reprise, association également envisageable, secteur Nord Toulousain, Toulousain, Lauragais, Volvestre et Val-lées. Réf : 31-23-019.

• Installée depuis des dizaines d'années. Projet de déménagement de l'exploitation en ovins viande et équin. Recherche de 15 à 30 ha avec bâtiments en location ou à l'achat dans le Comminges, secteur Barbazan. Réf : 31-23-017.

La Silphie, une plante aux mille vertus !

A l'initiative du collectif d'agriculteurs Méthagri Lauragais, la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne a organisé une réunion d'information sur la culture de Silphie, le 12 décembre dernier à Montégut-Lauragais. Mme BRETON de la société Silphie France a présenté les vertus de la silphie (*Silphium perfoliatum*), une plante originaire d'Amérique du Nord de la famille des astéracées.

Une fois semée, la silphie génère un bulbe dont des tiges en sortent chaque année, ce qui en fait une plante pérenne (>15ans). Ces tiges peuvent dépasser 3 m de long. La silphie ne se ressème pas (voire très peu), elle est donc jugée comme plante non invasive.

La force principale de cette plante est la double utilisation qui peut en être faite :

1. L'alimentation animale (19% de protéine notamment dans les feuilles)
2. La génération de biogaz via une unité de méthanisation

DES AVANTAGES IMPORTANTS DONT UNE GRANDE BIOMASSE SOUTERRAINE :

- Très fort enracinement → limitation de l'érosion et du salissement de la parcelle
- Tolère bien la sécheresse du fait de son enracinement profond et d'un redémarrage précoce (dès mi-février) combiné à des besoins en eau modeste (300/400mm entre février et août).
- La régénération perpétuelle des racines apportent autour de 6/8T d'humus par an et par hectare. Cette régénération (pousse et mort permanente) fait que les drains des parcelles ne se bouchent pas.
- Tolère très bien les sols hydromorphes et peut passer jusqu'à 2 mois « sous l'eau ».

UNE FORTE BIOMASSE AÉRIENNE QUI EST EXPLOITABLE :

- Jusqu'à 18T de MS /an pour la coupe unique en méthanisation à partir de mi-août.
- Jusqu'à 4T de MS/coupe pour une multi-coupe (entre 3 et 4 par an) pour l'alimentation animale. Le fourrage a un apport protéique de 19/20% pour un UFL de 1 à 1.05. Cette plante est à intégrer à hauteur de 30% max.
- Floraison de mi-juillet à fin septembre soit jusqu'à 150kg de miel par hectare.
- Aucune appétence vis-à-vis du gibier donc aucuns dégâts de sangliers, cervidés...
- La forme des feuilles dites en « cup plant » piège l'eau de rosée et fait de la silphie un réservoir de biodiversité.

Ce n'est pas une plante miracle car elle a aussi quelques désavantages dont un coût à l'ins-

tallation important : prix des semences (entre 1500 et 1700€/Ha mais à résonner sur 15ans au moins), besoin d'une terre très fine, besoin d'outil mécanique de désherbage (herse étrille) pour limiter le salissement les deux premières années notamment. En plus d'un engrais starter ce qui porte le coût d'installation autour de 2000€/Ha, elle nécessitera aussi un amendement annuel en N (120 à 160 unités), en P (30 à 40 unités) et en K (120 à 160 unités) voire en calcium (chaux) si le pH est inférieur à 6.5. L'apport de digestat issu de la méthanisation réduira considérablement ces apports.

Elle est un redoutable piège à nitrate.

Le plus gros défaut réside dans le fait qu'il n'est pas possible d'avoir de récolte en année 1 mais aussi que sa faible appétence sur pieds ne permet pas de pâturage.

Elle aime tous les types de sols mais la silphie a une préférence pour les sols profonds qui permettront à son système racinaire de vous montrer son plein potentiel.

La silphie est donc à considérer pour l'alimentation animale et/ou pour la méthanisation. La combinaison des deux marche aussi avec une première coupe pour l'alimentation animale ce qui retardera sans beaucoup affecter la coupe méthanisation. Son faible entretien (hormis l'installation et la gestion du salissement les deux premiers hivers notamment) en fait une alliée de poids pour les parcelles éloignées, les ZNT (eau, riverains...), DVP (bandes tampons), les zones de captages, les zones inondables, les parcelles avec forts dégâts de gibiers, les parcelles à faible potentiel en cultures annuelles...

Bref, une bonne idée de diversification !



Réunion organisée par la Chambre sur la culture de Silphie avec le groupe méthanisation de Revel et Silphie France.

Pour plus d'information, contactez

Charlotte TESSAROTTO : charlotte.tessarotto@haute-garonne.chambagri.fr

Jérémie HASAND : jeremie.hasand@haute-garonne.chambagri.fr

Le Droit de passage

On entend souvent parler de droit de passage mais sans que la notion soit très claire. Il faut distinguer le droit de passage reconnu par la loi à tout terrain enclavé et le droit de passage qui résulte d'un accord amiable. Dans ces deux cas, en cas de conflit, c'est le tribunal judiciaire qui est compétent.

LA SERVITUDE LÉGALE

C'est la servitude autorisée pour accéder à tout terrain enclavé. L'article 682 du code civil définit le terrain enclavé comme le terrain isolé qui ne dispose d'aucun accès ou que d'une issue insuffisante à la voie publique.

Les juges ont un pouvoir souverain pour apprécier, si, en fonction de l'état des lieux, un terrain est ou non enclavé.

En revanche, si l'accès n'est que seulement incommode ou ne présente que des inconvénients mineurs et faciles à corriger, le terrain n'est pas enclavé. Par ailleurs, il est impossible d'exiger un droit de passage si le propriétaire est à l'origine de l'enclavement de son terrain, notamment par le biais de travaux d'aménagement ou de construction.

Le propriétaire du terrain enclavé, c'est à dire du fonds dominant est autorisé à passer sur le terrain de son voisin, le fonds servant. Le locataire n'est pas habilité à le demander, il doit simplement s'adresser à son propriétaire qui devra alors engager les démarches nécessaires auprès des voisins concernés.

Le passage doit respecter certaines caractéristiques : être le plus court par rapport à la voie publique, passer par l'endroit le moins dommageable et faire l'objet d'une indemnité proportionnée au dommage occasionné.

La fin de cette servitude doit être constatée, soit à l'amiable, soit en justice, si l'état d'enclavement cesse. Il est à noter qu'après 30 ans d'usage continu, l'emplacement du passage et son mode d'exécution sont acquis.

LA SERVITUDE CONVENTIONNELLE

Il s'agit ici de la situation où un terrain n'est pas enclavé mais l'accès par les sentiers classiques est compliqué. Par conséquent on demande l'accord au voisin pour obtenir un passage chez lui. Dans cette hypothèse, il est important de recueillir l'accord des parties dans un acte sous seing privé qui consignera l'emplacement du passage, son mode d'exercice, et le montant de l'indemnité à verser par le propriétaire du fonds dominant.

Ce type de servitude s'éteint s'il est constaté par le juge qu'elle n'a pas été utilisée pendant plus de 30 ans.

L'INDEMNISATION ET LES FRAIS D'ENTRETIEN

En tant que bénéficiaire du droit de passage, une indemnité est due au propriétaire du terrain servant. Son montant varie en fonction du dommage que lui cause la servitude. Plusieurs types de dommages peuvent faire l'objet d'une indemnisation :

- ceux causés en raison de l'établissement même du tracé (par exemple la construction du passage, les arbres arrachés...).
- ceux découlant de l'utilisation du passage, notamment le bruit, les va-et-vient permanents...
- ceux résultant de la moins-value subie par le terrain du fait de la servitude de passage.

Par ailleurs, s'il est nécessaire de construire un chemin ou une route pour accéder à la voie publique, les frais de construction ainsi que les frais d'entretien sont à la charge du propriétaire désenclavé. Mais une convention contraire est possible.


Enfin, si ce passage est utilisé en commun entre le propriétaire du fonds servant et celui du fonds dominant, les frais d'entretien et de réparation sont partagés entre eux.


Les questions sur le statut du fermage et le foncier vous intéressent ? La Chambre d'agriculture propose une formation sur le statut du fermage en fin d'année. N'hésitez pas à prendre contact avec le juriste Loïc LEROUX pour en discuter et vous inscrire ou matérialiser votre intérêt.

Loïc LEROUX, juriste : 05 61 10 42 56

loic.leroux@haute-garonne.chambagri.fr

Permanence téléphonique mardi et jeudi de 8h30 à 12h00





CHAMBRE
D'AGRICULTURE
HAUTE-GARONNE

AGRICULTURE DE PRÉCISION

Piloter votre fertilisation azotée sur blé et colza avec

mes satimages

- Blé : Optimiser les apports de fin de cycle pour combiner rendement et qualité
- Colza : Déterminer précisément les besoins de vos colzas

Pour plus d'informations ou pour une démonstration gratuite, contactez :
Guillaume LAPLACE : Tél : 06 74 56 04 34 - guillaume.laplace@haute-garonne.chambagri.fr



Sébastien Vincini

Président
du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

L'impact du changement climatique qui affecte de plus en plus notre vie quotidienne concerne les agriculteurs en tant qu'acteurs de premier plan dans la lutte contre ces bouleversements.

Nous devons nous mobiliser rapidement afin de réduire voire d'inverser cette tendance, en restaurant par exemple les écosystèmes dégradés de nos territoires.

Cet objectif fait partie de la nécessaire bifurcation écologique sur laquelle le Conseil départemental de la Haute-Garonne est pleinement investi, aux côtés de nombreux agriculteurs.

La plantation de haies, menée chaque année depuis 1998, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et l'association Arbres et paysages d'Autun, en est un bel exemple. À l'aube de la campagne 2024, je voudrais encourager de nouveaux exploitants à rejoindre le dispositif. Les haies constituent des gîtes de biodiversité et des remparts contre l'érosion et ses conséquences.

Il me semble également important d'inciter les agriculteurs des périmètres concernés à souscrire aux mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) que nous proposons, afin d'optimiser, entre autres, la ressource en eau.

Il est urgent d'agir pour l'environnement, de préserver les ressources naturelles et de s'engager pour une qualité alimentaire locale. Notre présence au salon « Régal », en décembre dernier, a offert une belle vitrine à nos plateformes Agrilocal31 et DirectFermiers31. J'en suis convaincu : c'est ensemble que nous évoluerons vers une agriculture durable et résiliente.

Et, en cette nouvelle année, je tenais à vous adresser tous mes vœux de bonheur et de santé.

Politique Agro-Environnementale & Climatique

En 2024, vous pouvez souscrire à des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) du projet Eau et Sol Garonne Amont 31

L'objectif de ces MAEC est d'accompagner les agriculteurs vers des économies d'eau d'irrigation à l'échelle de l'exploitation ou vers des pratiques de semis direct et de couverture permanente des sols.

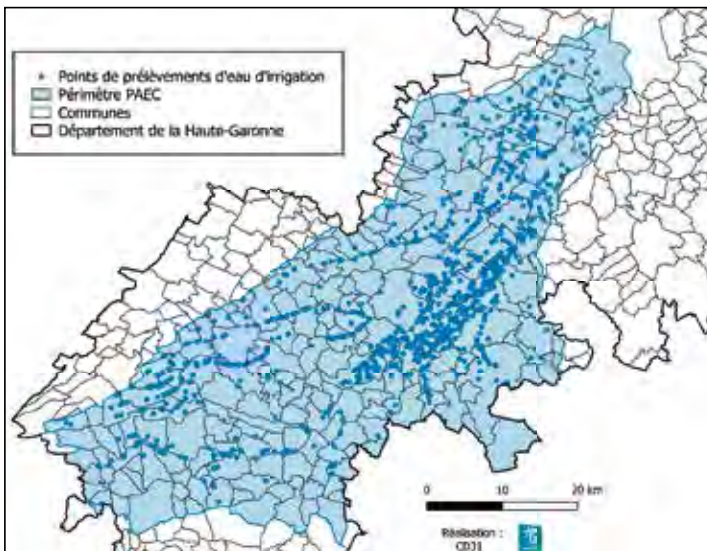
Pour en bénéficier, il faut que l'exploitation agricole soit située dans le périmètre du projet et respecter le cahier des charges de la mesure choisie pendant 5 ans.

Les MAEC proposées sont des mesures qui engagent toute l'exploitation (MAEC Système). La rémunération varie selon la mesure choisie entre 104 et 201€ par ha et par an, plafonnée à 10 000€/an et par exploitation.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne est l'opérateur de ce projet financé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et l'Europe avec le FEADER.

L'animation est faite en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter **votre conseiller habituel du Conseil départemental ou de la Chambre d'agriculture ou contacter Alice Berthet, Secteur du Volvestre au 05 61 90 43 91 ou par mail : contact-dae-vv@cd31.fr**



Le Conseil départemental présent au Salon REGAL encore cette année



L'édition 2023 du salon régional de l'Agriculture s'est tenue du 15 au 17 décembre au MEETT et le Département était présent le dimanche sur l'espace Convivencia.

Les responsables de cuisine des collèges étaient mis à l'honneur en élaborant des recettes devant le public pour lui offrir des dégustations, mais aussi favoriser les échanges avec les parents de collégiens, les collégiens eux-mêmes, les cuisiniers et les animatrices, pour leur faire découvrir l'importance des produits locaux dans leurs assiettes. Les plateformes Agrilocal31 et DirectFermiers31 étaient elles aussi mises en avant avec la présence de producteurs valorisant les circuits courts.

Le Laboratoire Eau Vétérinaire Air 31 était également présent avec des animations sur l'équilibre alimentaire des repas, portées par la diététicienne.

De plus, le syndicat des Jeunes Agriculteurs présent sur le stand a permis au public jeune et moins jeune de découvrir le métier d'agriculteur.

L'alimentation et les filières de qualité ont été au cœur des discussions et des dégustations.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter nos animatrices :

- **Agrilocal31 : Eloise GANDINI MILETTO**
06 45 36 80 92
Eloise.Gandini-Miletto@cd31.fr
- **DirectFermiers31 : Mathilde LOSEGO**
07 85 61 06 31
Mathilde.Losego@cd31.fr



DirectFermiers31.fr



**Agir
avec vous !**



L'INTÉRÊT DES ARBRES SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Les arbres étant les premiers puits de carbone en France - et les prairies les deuxièmes, leur rôle aurait dû permettre une neutralité carbone et le maintien des températures basses en France malgré le changement climatique. Or un rapport du CITEPA émis en juin 2023 informe que depuis dix ans les incendies, insectes ravageurs, tempêtes et maladies dévastent tellement de forêts françaises que ces dernières sont devenues désormais bien plus jeunes et fragiles, captant moins de CO2 qu'elles n'en rejettent lors de leur dégradation voire destruction.

DE MULTIPLES ATOUS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX POUR LE BÉNÉFICIE DE TOUS :

- Protéger les cultures et cheptels
- Valoriser le paysage, avec des clôtures naturelles
- Favoriser la biodiversité
- Favoriser la protection de l'eau
- Lutter contre le changement climatique et l'érosion.
- Diversifier ses revenus

POURQUOI PLANTER DES ARBRES EN ZONE AGRICOLE?

L'arbre aide aux remplissages des nappes phréatiques avec ses racines verticales servant de guide, ce qui aide à **lutter contre l'érosion hydrique des sols**. Sa capacité à stocker beaucoup de rayonnement (albedo faible) rend l'arbre plus « réchauffant » que la prairie. Or, comme il évapotranspire plus qu'une prairie, l'arbre restitue plus d'humidité. Par conséquent, les rôles combinés de ces deux éléments maintiennent une fraîcheur locale qui contribue in fine à la création des nuages : « La pluie tombe du sol ! ».

L'arbre produit aussi des feuilles qui **nourrissent les sols** et lui-même, ses racines horizontales servant à récupérer les nutriments. L'arbre nourrit également le règne animal, en donnant du sucre au mycélium en échange de nutriments. Il fournit ainsi **habitat et nourriture** aux oiseaux, insectes et rongeurs, permettant entre autres aux prédateurs de nos ravageurs de cultures de s'installer. Il participe de plus à créer des haies comme barrière sonore, visuelle et contre le vent. Il permet enfin de mettre à l'ombre les cheptels, cultures ou prairies voisines aux heures les plus critiques.

Par exemple, sur une exploitation agricole, la haie et/ou l'agroforesterie implantées sur un pâturage tournant vont permettre d'ajouter les bénéfices ci-dessus mais aussi de nombreux autres : plus de biodiversité; plus de matière organique et donc un meilleur rendement potentiel sur la prairie; de l'alimentation complémentaire et une protection pour les animaux ; une ressource-bois transformable en litière (animale ou copeaux pour plantations), compost ou bois de chauffage ; un puits de captation du carbone permettant de répondre à des appels à projet...

Cependant, il convient de préciser que tous ces avantages énumérés ne se concrétiseront en agriculture que si certaines règles sont respectées, principalement : choix des essences, taille des arbres, plantation selon les courbes de niveau et les flux de l'eau.

PROGRAMME DE PLANTATION DES HAIES SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Le Conseil départemental, soucieux d'accompagner un aménagement durable de l'espace rural, porte un programme de plantation de haies en faveur de l'environnement et des terres agricoles. Grâce à ce dispositif, depuis 1998, 1 061 857 m de haies ont ainsi été plantés en Haute-Garonne, soit 20 à 30 km plantés en moyenne par an. Avec l'accompagnement technique de notre partenaire Arbres et Paysages d'Autun, le Conseil départemental propose en effet :

- des conseils techniques sur le choix des lieux d'implantations, la composition et l'entretien des haies
- la fourniture gratuite des végétaux et de l'ensemble des fournitures nécessaires à la plantation (piquets, paillage et filets de protection).

La campagne 2023 a permis d'aider 60 agriculteurs dans leur projet de plantation de haies. Si vous souhaitez déposer un dossier pour la campagne de plantation 2024, vous pouvez contacter Lucie Juillard aux coordonnées ci-dessous.

Dans le cadre de leur convention, la Chambre d'agriculture et le Conseil Départemental peuvent donc vous orienter complétement sur votre projet et vous conseiller sur les financements aux projets d'implantations d'arbres et de valorisation des bois.

Contacts :

- **Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne :**

Carole MERIENNE : 06 47 44 07 65

carole.merienne@haute-garonne.chambagri.fr

- **Conseil Départemental de la Haute-Garonne :**

Lucie JUILLARD : 05 34 33 38 14 - lucie.juillard@cd31.fr

PORTRAIT

UN ÉLEVAGE DE BOVINS LABELISÉ BAS CARBONE DANS LE LAURAGAIS

Didier Codecco s'est installé en 1994 sur l'exploitation familiale à Maureville et a créé le GAEC avec son père. Son frère Sylvain l'a rejoint en 2004 et a remplacé leur père. Ils font partie des rares éleveurs du Lauragais à vivre uniquement de leur troupeau avec un élevage bovin viande qui ne vend aucun brouillard et labellisé bas carbone.

L'exploitation

Didier et Sylvain exploitent 150 ha de SAU dont 100 ha d'herbe pour nourrir leur troupeau de bovins. Ils élèvent au total 230 animaux comprenant des veaux sous la mère, des taurillons et des génisses). Toutes les vaches sont engraisées à la ferme, nourries à l'herbe et avec des céréales produites sur la ferme ce qui leur permet de maîtriser le coût de l'alimentation. Ils portent une attention particulière à la qualité de l'engraissement avec un minimum de 6 à 8 mois d'engraissement. Leur exploitation est labellisée HVE.

La vente en filière courte

La vente de leurs veaux sous la mère (label rouge) se fait en filière courte via la coopérative du veau fermier du Lauragais dont Didier a été le président pendant 16 ans. Les taurillons sont vendus à un négociant et les vaches de boucheries sont destinées aux bouchers du Lauragais.

Engagé dans une démarche bas carbone : Didier et Sylvain ont signé un label bas carbone, une démarche dans laquelle ils ont effectué un audit de départ (cap2er) avec la mise en place d'un plan d'action, une visite mi-parcours et un bilan au bout de 5 ans pour quantifier le carbone évité (non-produit plus stocké). Cette quantité de carbone sera valorisée en euros, avec un rachat par des entreprises qui veulent réduire leur impact carbone.

Un élevage bovin viande qui ne vend aucun brouillard

Un élément important est à préciser, l'engraissement est réalisé sur place et aucun veau n'est vendu en Italie depuis très longtemps. Ceci est rare et pourtant très rentable.

Un élevage vertueux orienté sur la qualité

Leur objectif de rendement est moindre mais ils visent la qualité et optent pour des pratiques vertueuses afin d'avoir des animaux en bonne santé. Ils ont entrepris de maintenir la fertilité des sols en réintroduisant plus de couverts, et raisonnent plus avec de l'agronomie qu'avec de la chimie. Leurs pratiques leur ont permis d'économiser sur les dépenses en réduisant notamment de 30% les apports d'azote et les intrants. L'approche prairies à flores variées leur donne l'opportunité d'avoir un fourrage de meilleure qualité.



Didier, Jean et Sylvain Codecco



Visite de l'exploitation lors d'un petit-déjeuner organisé le 20 décembre 2023, en présence de Sébastien Albouy



« Les vaches nous commandent dans nos choix, tout est calé sur le troupeau »

Contact : Clemence Berger, conseillère élevage
Tél : 06 73 69 14 55 - clemence.berger@haute-garonne.chambagri.fr